

Procès verbal du Conseil du 13 Avril 2018

Présents : Mmes Maryline BERTRAND, Yvette BRENET

MM. Florian FAUCHER, François DAVID, Jean-François LHERMITTE, Hubert PAILLAT, Guillaume SIMON-BOUHET

Absents : Mme Chantal ZULUETA (pouvoir à Maryline BERTRAND), Francis GLORIE (pouvoir à Guillaume SIMON-BOUHET), Romain THIESSE (pouvoir à Hubert PAILLAT), Mathieu AUBURTIN

Le PV du Conseil du 30 Mars 2018 est approuvé

Florian FAUCHER est désigné comme secrétaire de séance.

15 /18 Vote du budget 2018

Suite aux débats intervenus lors du Conseil Municipal du 30 Mars 2018 et des ajustements découlant des notifications officielles de la DGF, de la dotation de solidarité rurale et autres légères modifications, le budget 2018 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit

Fonctionnement 143 034 Euros

Investissement 183 748 Euros

En pièce jointe, figure une analyse des principaux ratios communaux

Cette délibération est approuvée par 7 voix pour et 3 abstentions (François DAVID, Guillaume SIMON-BOUHET, Francis GLORIE)

Préparation du budget 2018

Le budget 2018 présente des caractéristiques assez nouvelles dans la mesure où l'on va noter une forte augmentation des recettes de fonctionnement, tempérée par une augmentation des dépenses de fonctionnement liées à quelques imprévus, tandis que les dépenses de fonctionnement sont très importantes, mais essentiellement dues à des décisions antérieures.

Des recettes de fonctionnement en forte augmentation

Deux événements importants impactent les recettes de fonctionnement de 2018 et ils sont liés à la prise en compte du parc éolien du Boucard.

Les impôts locaux augmentent de près de 10000€ passant de 45104 € à 54821 €, essentiellement en raison de la prise en compte du foncier éolien. De la même manière, 25000 € devraient nous être attribuée par la CCPG au titre de la rétrocession de 50% de l'IFER perçu par la CCPG.

Il convient toutefois de prendre ces chiffres avec une certaine prudence, dans la mesure où :

- L'augmentation de la « richesse » communale peut impacter à la baisse d'autres attributions
- La rétrocession de 50% de l'IFER est certes probable, mais néanmoins non assurée car elle dépend à la fois de l'administration fiscale et d'une délibération de la CCPG.

Quoiqu'il en soit, pour la première fois, les produits de fonctionnement par habitants, jusqu'ici inférieurs à la moyenne départementale, les dépasseraient nettement : 1000€/habitant pour une moyenne autour de 879 €.

Des dépenses de fonctionnement marquées par quelques aléas :

Quelques économies ont pu être réalisées, mais elles sont cependant d'une ampleur faible :

- Disparition de la cotisation à la CNAS pour 400€
- Réduction des coûts de photocopie pour près de 500€
- Gains sur les assurances de l'ordre de 300 €

Mais a contrario, quelques dépenses imprévues n'ont pu être évitées :

- La panne en début d'année du tracteur communal va se traduire par une dépense imprévue de l'ordre de 8 000€
- La non reconduction du contrat emploi aidé de la secrétaire de mairie se traduit à la fois par une diminution de son temps de présence (8h au lieu de 20h), mais aussi par un surcoût de l'ordre de 3 000€
- Il conviendra d'annuler un titre de recettes de 2 901 € émis en 2008, cette somme ayant été refacturée en 2017
- Enfin en 2016, une contribution de 4 421 € n'avait pas été acquittée à temps et n'avait pu être prise en compte en 2017, faute de pouvoir délibérer à temps pour transférer les crédits.

De ce fait, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est de l'ordre de 15 000€ de 2017 à 2018, s'établissant ainsi à 631€/habitant, alors même que la moyenne départementale des communes de moins de 500 habitants est de l'ordre de 690€.

Des dépenses d'investissement contraintes

Le budget d'investissement proposé s'établit à près de 184 000 €, ce qui constitue un niveau très largement supérieur à celui des trois dernières années où il tournait en réalisation plutôt aux alentours de 80 000€.

Ceci s'explique par le fait que des actions prévues en 2016 et 2017 sont décalées en 2018 :

- L'enfouissement des réseaux électricité et téléphone du centre bourg pour près de 39 000 €
- L'aménagement du parc de l'étang pour près de 62 000 €
- La plantation de haies financée largement par la région Nouvelle Aquitaine pour près de 10 000 €
- Les travaux d'aménagement du bâtiment OCEALIA pour près de 5 000 €
- Des acquisitions foncières liées à l'aménagement de la place et l'extension du parc de l'étang pour 10000€
- La vitrification du parquet de la salle des fêtes pour 2160 €
- Le remplacement de la porte arrière de la salle des fêtes datant de plus de 50 ans pour 2200 €

Quelques dépenses dépendront de l'obtention des subventions, notamment la restauration du four à pain.

De ce fait, le niveau d'investissement communal avec 791€/habitant sera largement supérieur à celui des autres communes de département (485 €)

Une situation financière globalement saine

A la fin de l'année 2018, la dette par habitant se situera à 816€ par habitant, chiffre largement supérieur à la moyenne départementale qui est de 550€/habitant.

Néanmoins, ce chiffre doit être rapporté à la capacité d'autofinancement brute ou nette de la commune, qui est de l'ordre de 374 €/habitant contre une moyenne départementale de 202 € (forcément puisque nos recettes sont supérieures à la moyenne et non dépenses inférieures à la moyenne).

Notre capacité de désendettement est de 2.75 ans, ce qui est excellent, dans la mesure où l'on considère que jusqu'à 5 ans, la situation financière d'une commune est excellente (celle de la CCPG dépasse les 6 ans).

Enfin, notre fonds de roulement (excédent cumulé soit 286€/habitant) permet de faire face à d'éventuels imprévus.

Budget 2018

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

emprunts	19435,72
----------	----------

aménagement étang 2° Tranche	61860
matériel outillage	800
bâtiments publics	1500
meublier	1000
signalisation	1200
Haies 2018	8971,67
horodateurs	600
déco Noël	150
local OCEALIA	5000
ancienne mairie	5000
Porte sdf	2200
étude	
routes	1440
études centre bourg	3000
parquet sdf	2160
raccordement locaux EU	4000
foncier	10000
chapeau mur église	3000
câblage téléphone	680,4
déplacement réseaux	
EDF	14062
déplacement réseaux téléphone	13407,5
Éclairage public	10513,99
four à pain	12961

aménagement étang solde 2017	805,28
------------------------------	--------

Total dépenses investissement	183747,6
-------------------------------	----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018

fctva	12141,44
région haies 2018	4919
région étang 2017 solde	3748,5
detr four a pain	3407
Cap 79 attractivité four à pain	5768
cap 79 étang	36811
assurances mur église	1000
Sieds éclairage public	3260
taxe aménagement	2500
Total Recettes	73554,94

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2018

DEPENSES	2018	2017
FONCTIONNEMENT		
eau	300	255
énergie	4800	4683
combustible carburants	1200	1095
fournitures techniques	2200	2390
fournitures administratives	800	1101
fournitures entretien	300	
locations	500	500
Entretien bâtiments	1500	1059
Entretien voirie	14500	15055
Entretien réseaux eau incendie	1800	850
Entretien matériel roulant	9500	2477
Entretien autres apave extincteur etc	1350	
maintenance logiciel	1000	1174
assurances	2200	2376
publications, insertions	150	1071
documentation	50	
formation	150	
fêtes et cérémonies	12000	6842
télécom, poste	1150	969
cotisations ADM 79, FGDON	600	774

ADS + SMC	1600	920
Taxes foncières	900	1179
Visite médicale	90	
Sigil	180	
Divers et imprévus	7500	
annulation jeanne	2901	
autres frais		1360
CNAS	0	750
commissaire enquêteur	0	1892
personnel extérieur	100	
Centre gestion	50	
personnel titulaire	16150	32247
personnel non titulaire	5170	
	1700	774
licenciement	631,25	
indemnités maire adjoints	14900	14438
cotisation retraite maire	610	606
incendie	2610	2600
ccas	300	400
subventions	1000	1118
intérêts emprunts commune	6535,56	7244
Cantine 2017-2018	9500	9517
FNGIR	10136	10136
FNGIR 2016	4421	
TOTAL DEPENSES	143034,8	127852
Total DEPENSES	326782,4	

RECETTES de FONCTIONNEMENT 2018

indemnités journalières SS CAE	30
redevance occupation DP	1000
concession cimetièrre	60
salle des fêtes	2500
revenus immeubles	7200
vente buses	72
impôts locaux	54821
attribution compensation CCPG	41510,53
fonds péréquation ressources interco	3400
droits mutation	10000
dotatión solidarité	9179
dotatión péréquation	
dot élus locaux	2972
compensation FNB et TH +TP	10617
dgf	31630

CCPG IFR	25000
pêche	500
Vente boisseau	500
Indemnité vitres	240
indemnité sameole	20800
Élections	250
vente ouvrages	15
Fêtes 14 Juillet	6000
Total	227046,53
Total recettes année	301341,47
Excédent année antérieure 2016	62603,51
Excédent 2017	30118,5
Total recettes	394063,48
Excédent cumulé 2018	67281,08

16/18 Marché confié à Sylvain LEGRIS, réalisation du préau ballet

Par délibération 5/18 du 23 Février 2018, le Conseil Municipal a retenu pour la réalisation du préau ballet du parc de l'étang l'offre de M. Sylvain LEGRIS pour un montant de 13 121 Euros.

Toutefois, dans le cadre de la redéfinition du programme et de sa conception, le prix de cet ouvrage a été revu à la baisse à hauteur de 11 788 Euros.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis tel qu'annexé pour un montant de 11 788 Euros.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Débat et Questions diverses

Budget 2018 : JF Lhermitte a brièvement rappelé que le budget 2018 quoique important, reprenait en fait toute une série de décisions déjà prises par le Conseil (aménagement du parc de l'étang, enfouissement des réseaux, aménagement du bâtiment Ocealia), ainsi que d'autres décisions d'entretien inévitables (vitrification du parquet de la salle des fêtes, réfection du mur de l'église, raccordement Eaux Usées des bâtiments communaux). Ce niveau très élevé de l'investissement est largement facilité grâce aux finances obtenues du parc Eolien.

Guillaume SIMON-BOUHET a justifié son abstention par le niveau qu'il juge trop élevé des dépenses, celles relatives au parc de l'étang lui semblant inutiles, alors que la commune ne peut pas consacrer de budget à l'amélioration des routes communales.

JF LHERMITTE a rappelé que les routes ne bénéficiaient d'aucune subvention du département ou de l'Etat et que jusqu'à présent, les finances communales ne permettaient absolument pas à la commune d'envisager un effort en ce sens. Hubert PAILLAT a estimé que la commune faisait comme le département qui lui aussi a les pires difficultés à entretenir les routes.

Marché LEGRIS : JF Lhermitte explique que le devis initial accepté après mise en concurrence était basé sur un bardage en bois sur 3 faces. A la réflexion il est apparu que deux faces (Sud et Ouest) devaient rester ouvertes et que d'autre part, il était préférable de réaliser comme cloison (Nord et Est) un mur en pierres sèches jointoyées sur une hauteur de 60 cm sur lequel il serait possible de s'asseoir rehaussé ensuite par un bardage bois pour se protéger de la pluie et du vent. Ceci correspond mieux à l'esprit de la Gâtine qui marie bois et pierres. Guillaume SIMON-BOUHET se demande si cela ne va pas se traduire par une augmentation du poste de maçonnerie ; JF LHERMITTE admet cette augmentation, la répartition des tâches entre le maçon et le charpentier devant effectivement être arrêtée en réunion le 16 Avril prochain.

Aménagement Parc de l'Étang : La transformation des toilettes est presque achevée (à l'électricité près). Pour ce qui est du préau, il est apparu qu'une intervention d'architecte était obligatoire pour le permis de construire, point qui n'avait pas été vu par le service instructeur de la CCPG.... Une solution a été trouvée et le planning ne devrait pas être perturbé a priori. L'ouverture de la pêche dépend, outre la mise en place de l'horodateur, de l'accord du trésorier municipal sur la gestion de la régie des recettes, trésorier auquel 3 demandes de rendez vous ont déjà été faites.

Travaux Ocellia : le boisseau a été récupéré par GSB, l'adduction d'eau et des EU a été réalisée également par le SMEG. Reste désormais à enlever les moteurs électriques qui se situent à une hauteur de 12 mètres. Une solution semble avoir été trouvée avec un ferrailleur de Salles qui interviendrait début Mai, de sorte que la fosse pourrait ensuite être comblée, le sol refait et le raccordement électrique commandé, la mise en service définitive pouvant être réalisée pour la fin de l'année. Guillaume SIMON-BOUHET s'interroge sur le coût de l'opération. Hubert PAILLAT précise qu'un devis a été obtenu pour la remise en service du portail et celle de l'électricité. Guillaume SIMON-BOUHET insiste sur la nécessité de réaliser la partie atelier afin de permettre à l'agent de travailler dans des conditions confortables. La création d'un faux plafond lui semble indispensable alors que le budget prévu soit 5 000 € lui paraît juste. JF LHERMITTE reconnaît que l'idée était d'étaler les travaux sur 2 ans et de faire le maximum de choses avec les seuls moyens communaux. Mais une fois tout l'ancien matériel enlevé, il sera plus facile de se faire idée des travaux à réaliser.

Parc éolien de « Pamproux » : le Président de Sameole a souhaité rencontrer le maire pour discuter du projet et rendez vous a été pris pour le 23 Avril. JF LHERMITTE qui a accepté cette invitation rappelle qu'il ne s'agit pas de négocier, mais seulement d'entendre le point de vue et les propositions de SAMEOLE, le Conseil Municipal étant le seul compétent dans ce dossier. Un compte rendu de l'entretien sera diffusé immédiatement après cette réunion aux conseillers.

Vitrification du parquet salle des fêtes : achevée

Porte de la Salle des fêtes (entrée petite salle) : les vitres ayant été brisées à l'occasion d'une location, il a été jugé préférable de remplacer cette porte qui datait de l'école et des années 60 pour un coût de l'ordre de 2000 € dont 200€ seront couverts par l'assurance

Mur de l'Église : expertise prévue à la mi mai mais la solution la plus évidente consiste à couvrir ce mur de tuiles pour le protéger définitivement des intempéries.

Aménagement de la Place : discussion en cours avec le Pays de Gâtine et la Direction Départementale des Territoires quant à la mise en place d'une Déclaration d'Utilité Publique (terrain Jeanne). Réunion prévue le 2 Juin avec F. BUFFETEAU et tous les habitants sur la vocation de cette place, ses liaisons et la requalification du bourg.

Commission Routes : intérêt d'organiser cette commission suite au rapport VERDI et analyser les possibilités de réalisation. JF LHERMITTE rappelle que les routes communales sont dégradées et que la commune y consacre environ 10 000 € par an pour les entretenir. L'étude VERDI montre qu'un budget de plus d'1/2 Millions est nécessaire pour les remettre à niveau, alors même que ces dépenses ne bénéficient d'aucune subvention... Certes, l'amélioration des finances communales permet d'envisager un effort, mais cet effort ne sera sûrement pas suffisant. Une commission routes devrait permettre d'une part de hiérarchiser les besoins, et ensuite de déterminer l'effort acceptable à partir des budgets 2019 ou 2020. cette commission composée d'élus et d'habitants pour faire ces propositions pourrait être composée d'Hubert PAILLAT, Florian FAUCHER, François DAVID et JF LHERMITTE au titre du CM et de Roger ARTAULT et Laurent ALLARD s'ils acceptent d'en faire partie.

Tournée des villages : intérêt de faire le tour des villages pour analyser attentes et dysfonctionnements de la population. Maryline BERTRAND fera des propositions de partage des tâches entre les conseillers qui pourront à l'occasion distribuer le prochain bulletin municipal en cours de préparation.

Fête du 1^o Septembre : Maryline BERTRAND explique que le groupe choisi en concertation avec le CARUG est APERIZIK (rock and Folk) et que FRAT GUITAR assurera une première partie (jeune orchestre de l'école de vasles. Un autre groupe de jeunes est aussi recherché auprès de la CCPG.

Prochaine réunion du Conseil : probablement le 8 Mai après la cérémonie pour approuver le transfert de la propriété du four à pain, dans le cadre de la procédure de biens sans maître, une fois le délai de 6 mois écoulé pour permettre à d'éventuels propriétaires de faire valoir leurs droits.

La séance est levée à 21h 45.